

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOYERS-MISSY (14210)**

Séance du 10 octobre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
30	29	20 + 2 pouvoirs

Date de la Convocation
4 octobre 2016

Date d'affichage
14 octobre 2016

Objet de la délibération

L'an deux mil seize, et le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacky GODARD, Maire.

Présents : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Chantal GRAINDORGE, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, Mme Michèle FERRON, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, Mme Pascale LOBRÉAU, Mme Christelle LECAPITAINE, M. Sébastien HARASSE, Mme Delphine LUBIN, Mme Céline GUILLEMOT, M. Jacques HERVIEU, Mme Pascale MARIE, M. Alain BILLARD, M. Erick GALLIER, M. Christian VENGEONS, Mme Séverine MALHERBE, M. BONNE Alain.

Absents et excusés : Mme Sylvie MARIE, Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Frédéric DAVID, M. Jérôme RAVACHE (a donné pouvoir à M. VENGEONS), Mme Sandrine LAURENT (a donné pouvoir à Mme LUBIN).

Absents : Mme Isabelle LAMOTTE, M. Freddy DIARD, M. Fabien GODET, M. Anthony SECOUÉ.

Débat sur le PADD du PLU de Missy

Monique CHARLES a été nommée secrétaire.

DEBAT SUR LE PADD DU PLU DE MISSY Délibération n° 2016-10-99

Monsieur Christian VENGEONS, maire délégué de Missy, rappelle que la commune de Missy avait engagé par délibération du 09 octobre 2014 la révision de son Plan d'Occupation des Sols en P.L.U. La commission urbanisme de la commune est chargée du suivi des travaux de réflexion concernant la révision du P.O.S. en P.L.U. Elle s'est réunie régulièrement depuis le 26 juin 2015 et a défini conformément à la circulaire ministérielle du 21 janvier 2003 un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

« L'objet du projet d'aménagement et de développement durable est de présenter en conseil municipal, à travers un débat spécifique, les orientations en matière d'urbanisme. En ce sens, il constitue un débat d'orientation d'urbanisme. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé ».

M. Christian VENGEONS présente les objectifs du P.A.D.D. arrêtés par la commission urbanisme :

- **Préserver le cadre de vie et assurer l'équilibre environnemental et paysager de la commune de Missy.**
 - Protection des espaces sensibles à valeur environnementale (cours d'eau, boisements, haies bocagères, zones humides et vallées).
 - Préservation de l'identité agricole et la qualité paysagère de la commune (préservation des espaces reconnus pour leur qualité agricole, aménagements de qualité dans les hameaux, délimitation précise de l'urbanisation).
 - Prévention des risques et protection de l'environnement (gestion des eaux pluviales, maintien du maillage bocager, lutte contre les pollutions)
- **Organiser le développement urbain de la commune.**
 - Maîtrise de la croissance en compatibilité avec le S.Co.T. du Pré-Bocage.
 - Définition d'une stratégie foncière durable (concentrer le développement urbain autour du Bourg centre de Missy, densifier les Hameaux, Route de Bretagne, La Flaguais et les Hauts Monceaux dans leurs limites actuelles).
 - Amélioration des déplacements dans la commune (sécurisation des routes départementales, liaison entre le Bourg et la Route de Bretagne, création de voies douces).
 - Mise en place d'une mixité sociale et générationnelle (favoriser l'installation d'une population jeune et active, aider au maintien sur la commune de la population à tous les âges de la vie).
- **Assurer l'équilibre économique et le dynamisme villageois.**
 - Pérennisation de l'activité agricole.
 - Développement du tissu économique.
 - Mise en place d'un bon niveau d'équipements pour répondre aux attentes de la population.

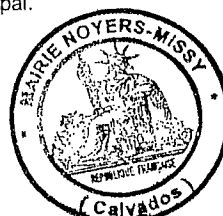
Après présentation de ces orientations, le débat est ouvert au sein du Conseil. Des questions portant sur la durée de vie du P.L.U., de la compatibilité avec le P.L.U. de Noyers-Bocage ont été abordées. L'objectif de croissance de population a été posé, ainsi que les conséquences de la fermeture de la maison de retraite. Le classement de l'église de Missy ne représentera-t-il pas un frein à l'objectif de développement du Bourg.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du P.A.D.D. Le projet du P.A.D.D. sera annexé à la présente délibération, mis à disposition du public et diffusé sur le site de la commune.

Cette délibération prend acte du débat sur le P.A.D.D. au sein du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Jacky GODARD

CH



PREFECTURE DU CALVADOS

13 OCT. 2016

COURRIER